

LYCE
Société civile au capital de 12.990 euros
Siège social : 300 Route de Bayanne - 26300 ALIXAN
813 688 686 RCS ROMANS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le douze décembre,
A neuf heures,

Les Associés de la société LYCE, société civile au capital de 12.990 euros, dont le siège social est situé à ALIXAN (26300), 300 Route de Bayanne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 813 688 686 (la « **Société** »), à savoir :

- | | |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| - Monsieur Jean-Pierre CHEVAL
Propriétaire de : | 662 parts en pleine propriété
504 parts en usufruit |
| - Madame Clémence CHEVAL
Propriétaire de : | 2 parts en pleine propriété
252 parts en nue-propriété |
| - Madame Fanély CHEVAL
Propriétaire de : | 2 parts en pleine propriété
252 parts en nue-propriété |
| - Madame Pascale FERLAY
Propriétaire de : | 129 parts en pleine propriété |

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES

PREMIERE DECISION

Les associés, **après avoir pris acte** :

- 1) De l'acte rectificatif en date du 9 décembre 2024 de la donation intervenue le 1^{er} août 2024, reçus par Me Charlotte NEYRET qui fait état des modifications suivantes :

Donation par Monsieur Jean-Pierre CHEVAL de la pleine propriété de 504 parts sociales, numérotées de 501 à 1.004 au profit de :

- Clémence CHEVAL : la nue-propriété de 252 parts sociales, numérotées de 501 à 752,
- Fanély CHEVAL : la nue-propriété de 252 parts sociales, numérotées de 753 à 1.004,

Et non pas 194 parts sociales tel qu'il ressort de l'acte reçu par Me Charlotte NEYRET en date du 1^{er} août 2024.

- 2) De la donation intervenue le 9 décembre 2024, reçue par Me Charlotte NEYRET notaire à BOURG-DE-PÉAGE, selon les modalités suivantes :

Donation par Monsieur Jean-Pierre CHEVAL de la pleine propriété de 128 parts sociales, numérotées

de 1.005 à 1.132 au profit de Madame Pascale FERLAY

Et décide des modifications statutaires suivantes :

3) Ajout du § 6.4 de l'article 6 – APPORTS :

« 6.4 Par acte en date du 1^{er} août 2024, rectifié par un acte du 9 décembre 2024, reçus par Me Charlotte NEYRET, notaire à BOURG-DE-PEAGE, Monsieur Jean-Pierre CHEVAL a donné la nue-propiété de 504 parts sociales, numérotées de 501 à 1.004 au profit de :

- Clémence CHEVAL : la nue-propiété de 252 parts sociales, numérotées de 501 à 752,
- Fanély CHEVAL : la nue-propiété de 252 parts sociales, numérotées de 753 à 1.004 »

4) Ajout du §6.5 suivant à l'ARTICLE 6 – APPORTS :

« 6.5. Par acte en date du 9 décembre 2024, reçu par Me Charlotte NEYRET, notaire à BOURG-DE-PEAGE, Monsieur Jean-Pierre CHEVAL a donné la pleine propriété de 128 parts sociales, numérotées de 1.005 à 1.132. »

5) Modification de l'article 7 comme suit :

« Le capital social est fixé à **douze mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (12.990 €)**.

Il est divisé en **mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (1.299)** parts sociales de **dix euros (10 €)** chacune et réparties comme suit entre les associés :

Identité de l'associé	Nombre de parts sociales (en lettres)	Nombre de parts sociales (en chiffres)	Nature des droits	Numéro des parts
Jean-Pierre CHEVAL	Six cent soixante-deux	662	Pleine propriété	1 à 495 et 1.133 à 1.299
	Cinq cent quatre	504	Usufruit	501 à 1.004
Clémence CHEVAL	Deux	2	Pleine propriété	497 à 498
	Deux cent cinquante-deux	252	Nue-propiété	501 à 752
Fanély CHEVAL	Deux	2	Pleine propriété	499 à 500
	Deux cent cinquante-deux	252	Nue-propiété	753 à 1.004
Pascale FERLAY	Cent vingt-neuf	129	Pleine propriété	496 et 1.005 à 1.132

Total égal au nombre de parts composant le capital social


1.299 parts »

DEUXIEME DECISION

Les associés décident de procéder à une refonte globale des statuts de la Société et d'adopter, article après article, puis dans leur ensemble les statuts refondus de la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Mis en ligne pour signature le 20 décembre 2024, sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (<https://www.docusign.fr/>), les signataires ayant la possibilité de télécharger un exemplaire signé valant exemplaire original.

DocuSigned by:

1CDD327CA11450...
Monsieur Jean-Pierre CHEVAL

DocuSigned by:
Fanély Cheval
0392E931D21F424...
Madame Fanély CHEVAL

DocuSigned by:
Clémence Cheval
459628C9A944463...
Madame Clémence CHEVAL

DocuSigned by:
Pascale FERLAY
59B8411E58E7435...
Madame Pascale FERLAY